



C<sup>IE</sup> D'ASSURANCE



CONTRAT N°

**Employeur** nom et adresse

[Empty text box for employer name and address]

**Indications concernant la personne assurée**

nom

[Empty text box for name]

prénom

[Empty text box for first name]

n° AVS

[Empty text box for AVS number]

**Demande de versement en espèces pour le motif suivant**

je débute une activité indépendante en Suisse et ne suis de ce fait plus assujetti(e) à la prévoyance professionnelle obligatoire.



joindre l'attestation fournie par la caisse AVS

la prestation de sortie est inférieure au montant correspondant à un an de cotisations du salarié.

je suis frontalier et cesse définitivement mon activité lucrative en Suisse.



joindre la copie du contrat de travail passé avec le nouvel employeur à l'étranger

je quitte définitivement la Suisse pour établir mon domicile à



[Empty text box for new domicile]



joindre l'attestation de changement de domicile officielle

**mon domicile se trouve:**  dans un pays de l'UE/AELE\*  hors d'un pays de l'UE/AELE

\* Depuis le 1er juin 2007, si vous quittez définitivement la Suisse, ou que vous vous établissez dans un pays de l'UE / AELE, ou que vous êtes frontalier / frontalière domicilié(e) dans un pays de l'UE / AELE et que vous cessez définitivement votre activité lucrative en Suisse, vous ne pouvez exiger que le versement en espèces de la partie subobligatoire de votre prestation de sortie, dans la mesure où vous êtes assujetti(e) à la prévoyance professionnelle obligatoire de votre nouveau lieu de domicile (frontaliers: lieu de domicile valable jusqu'à présent). La partie obligatoire de la prestation de libre passage doit être versée sur un compte de libre passage en Suisse. Vous trouverez le formulaire qui vous permettra de déterminer si vous êtes assujetti(e) à l'assurance obligatoire à l'adresse [www.verbindungsstelle.ch](http://www.verbindungsstelle.ch).

Si tel n'est pas le cas dans votre nouveau pays de domicile, vous pouvez exiger le versement de la totalité de votre prestation de libre passage en espèces.

Pour les assurés mariés ou en partenariat enregistré, les signatures légalisées de l'assuré sortant et de son conjoint sont impératives. Les assurés divorcés ou dont le partenariat enregistré a été dissous doivent nous faire parvenir une copie de la convention de divorce / de dissolution du partenariat enregistré.

**Numéro de compte**

**adresse de paiement poste / banque**  
(titulaire du compte avec adresse)

[Empty text box for payment address]

n° de clearing

[Empty text box for clearing number]

n° de compte postal ou bancaire

[Empty text box for postal/bank account number]

International Bank Account Number (N° IBAN)

[Empty text box for IBAN]



Veillez joindre à votre demande un bulletin de versement

Lieu et date

Signature de la personne sortante

**Conjoint :**  je donne mon accord au versement en espèces

Signature du conjoint :

Légalisation officielle des deux signatures (par-devant un juge de paix, un notaire ou la commune de domicile)

[Large empty box for official legalization of signatures]





## merci !

Ce formulaire doit impérativement comporter des signatures légales.  
Nous vous invitons ainsi à l'imprimer, le signer, et nous le retourner par courrier ou encore à l'imprimer, le signer, le scanner et nous le renvoyer par email.

**AREAS SA**  
**Rue Plantamour 16**  
**Case postale 41**  
**1211 Genève 21**  
**info@areas.ch**

## vos commentaires



[imprimer maintenant](#)

